

[Texte]

The Chairman: Thank you very much. Congratulations, Mr. Robinson. We are delighted that this committee can count on your ability and experience in the House of Commons.

Mr. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I am informed by the clerk that the next item of business should be to inform members of the subcommittee of the need to strike a steering committee in the next few days. I understand that representatives of the different parties will want to consult on their nominations. I am told that the steering committee will be composed of the chairman and four members, that is, I understand, three Liberals, including the chairman, and one and one. So I would invite the representatives of . . .

Mr. Prud'homme: I move we have a committee of five, with the usual consultation by parties as to who it will be, consisting of the chairman, plus two, plus one, plus one.

Motion agreed to.

The Chairman: Thank you very much. The next item is to authorize the printing of our proceedings. Generally, we propose the printing of 1,000 copies. It may be found satisfactory to begin with . . .

Alors, je propose que 1,000 copies soient imprimées.

La motion est adoptée.

Le président: La prochaine question au programme serait la motion pour permettre la tenue de réunions pour entendre des témoignages en l'absence de quorum. As you know, the practice here is to make such an agreement beforehand so that we will have permission to hear witnesses without a quorum. We would need to have a minimum of members, plus the understanding that we would have representatives of all parties. Is that agreeable? Out of a membership of 15, how many members . . . ?

Mr. Prud'homme: I would say five.

Mr. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Would it not be satisfactory, Mr. Chairman, if we had the Official Opposition and the government? Because there are only two members in the NDP it might be difficult for them to have a member here on some occasion. It would be a shame not to be able to carry on hearing evidence.

The Chairman: So we have two proposals. One is to have a quorum of five and the other is to have members of at least two parties.

Mr. Prud'homme: We could make it in the same proposal, a quorum of five . . .

The Chairman: With two parties represented?

Mr. Prud'homme: . . . as long as two parties are represented or, if you insist, as long as the Official Opposition is represented.

The Chairman: Is it agreed, Miss Jewett?

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup. Mes félicitations, monsieur Robinson. Le Comité est heureux de pouvoir profiter de votre compétence et de votre expérience à la Chambre des communes.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Merci, monsieur le président.

Le président: Le greffier me dit que le prochain point de l'ordre du jour est de vous notifier que le sous-comité devra constituer un sous-comité du programme et de la procédure d'ici quelques jours. Sans doute les représentants des différents partis voudront se consulter sur les nominations. Le sous-comité du programme et de la procédure se composera du président et de quatre députés, c'est-à-dire trois députés libéraux, y compris le président, et un de chaque parti de l'opposition. J'invite donc les représentants . . .

M. Prud'homme: Je propose que le sous-comité du programme et de la procédure se compose de cinq députés, c'est-à-dire du président, de deux députés de la majorité, et d'un député de chacun des autres partis, après les consultations habituelles sur les nominations.

La motion est adoptée.

Le président: Merci beaucoup. Il nous faut maintenant une motion pour autoriser l'impression de nos procès-verbaux et des témoignages. En général, on autorise l'impression de 1,000 exemplaires. Ce sera sans doute suffisant au début . . .

I move that 1,000 copies be printed of the daily proceedings of the committee.

The motion is agreed to.

The Chairman: The next item on the agenda is a motion to allow the hearing of evidence when a quorum is not present. La pratique veut qu'on se mette d'accord d'avance afin qu'on puisse entendre les témoins en l'absence d'un quorum. Il nous faudrait un minimum de députés, étant entendu que tous les partis doivent être représentés. Êtes-vous d'accord? Nous sommes quinze, quel devrait être ce minimum?

M. Prud'homme: Je dirais cinq.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le président, ne serait-il pas satisfaisant que les députés du gouvernement et de l'opposition officielle soient présents? Seuls deux représentants du NPD sont membres de ce sous-comité. Il ne leur sera peut-être pas toujours possible d'être présents. Il serait très dommage que dans ce cas nous ne puissions entendre de témoins.

Le président: Nous avons donc deux propositions. La première portant sur un quorum de cinq et l'autre sur la représentation d'un minimum de deux partis.

M. Prud'homme: Nous pourrions proposer un quorum de cinq . . .

Le président: Deux partis étant représentés?

M. Prud'homme: . . . tant que deux partis sont représentés ou, si vous insistez, en autant que l'opposition officielle est représentée.

Le président: Êtes-vous d'accord; mademoiselle Jewett?

• 1115